

N° CP *2e/78-06*
Séance du 13 ~~JUIL.~~ 2006

**PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PROPOSEES PAR LES CHAMBRES DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COLMAR ET DU CENTRE ALSACE ET SUD
ALSACE MULHOUSE**

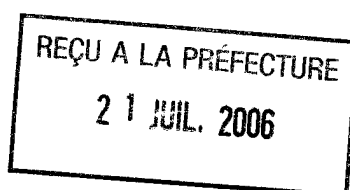
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ **Pour l'opération « Tremplin 2008 » :**

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 199 800 € à la CCI de Colmar et du Centre Alsace, soit 79 000 € pour 2006, ainsi que 103 000 € pour 2007 et 17 800 € pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 80526 Chapitre 65 Nature 65738 Fonction 90 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec la CCI de Colmar et du Centre Alsace et jointe en annexe 1 au rapport.



➤ **Pour l'opération « Diversification 2008 » :**

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 377 000 € à la CCI Sud Alsace Mulhouse, soit 57 000 € pour 2006, ainsi que 147 000 € pour 2007 et 173 000 € pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 80526 Chapitre 65 Nature 65738 Fonction 90 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec la CCI Sud Alsace Mulhouse et jointe en annexe 2 au rapport.

➤ **Pour l'opération « Favoriser la gestion prévisionnelle des compétences dans les TPE/PME » :**

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 114 300 € à la CCI Sud Alsace Mulhouse, soit 41 900 € pour 2006, ainsi que 36 200 € pour 2007 et 36 200 € pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 80526 Chapitre 65 Nature 65738 Fonction 90 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec la CCI Sud Alsace Mulhouse et jointe en annexe 3 au rapport.

➤ **Pour l'opération « Détection et sensibilisation des chefs d'entreprises à la transmission de leur entreprise » :**

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 80 000 € à la CCI Sud Alsace Mulhouse, soit 40 000 € pour 2006, ainsi que 40 000 € pour 2007 sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2007,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 80526 Chapitre 65 Nature 65738 Fonction 90 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec la CCI Sud Alsace Mulhouse et jointe en annexe 4 au rapport.

➤ **Pour l'opération « Assistance à la création de Groupements d'employeurs » :**


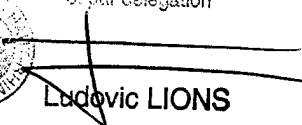
- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 14 600 € à la CCI de Colmar et du Centre Alsace pour 2006,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 80526 Chapitre 65 Nature 65738 Fonction 90 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec la CCI de Colmar et du Centre Alsace et jointe en annexe 5 au rapport.

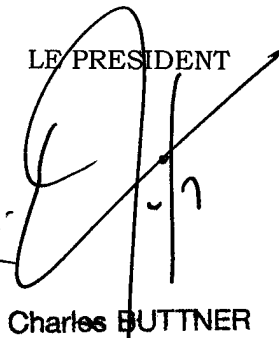
- Approuve la création d'un comité de pilotage qui assurera le suivi de l'évaluation financière et qualitative des actions.

- Désigne comme membres de ce comité au titre du Département du Haut-Rhin :
 - M. HABIG, Vice-Président délégué pour les questions liées à l'économie,
 - M. HARTMANN, Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche,
 - M. Francis FLURY, Conseiller Général du Canton de Mulhouse Sud,
 - M. Eric STRAUMANN, Conseiller Général du Canton d'Andolsheim.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet... 21 JUIL... 2006
Publication 21 JUIL... 2006 ..
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

 
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
21 JUIL. 2006